



Responsabilité civile perte de clé de voiture de location

Par **hoanglan**, le **04/12/2010** à **13:17**

Bonjour,
Mon ami a loué une voiture et m'a confié la garde de cette clé lors d'une balade ensemble à la plage. je suis ensuite tombé dans dans trou d'eau et donc ai perdu cette clé. la facture s'élève à 250E et c'est moi qui ai payé. J'ai voulu fait fonctionner la clause responsabilité civile de mon assurance habitation. cette dernière refuse d'intervenir pour le motif qu'il ne s'agit pas d'un dommage causé à un tiers. ci-après extrait de leur réponse
" Il ressort des éléments en notre possession que Mr X vous a confié les clés de son véhicule de location, de ce fait vous en devenez le gardien et par transfert de garde, ces dernières sont assimilées à un bien vous appartenant. Or votre contrat ne peut intervenir quand vous vous causez votre propre dommage (clause responsabilité civile PERSONNELLE exclue)."
Pourriez vous me dire si la compagnie d'assurance est dans leur droits?
je vous mercie de votre conseil.
cordialement,

Par **chaber**, le **05/12/2010** à **09:27**

bonjour,
Malheureusement pour vous la compagnie d'assurances a raison. Vous en trouverez l'explication dans vos conditions générales, rubrique responsabilité civile, exclusions.